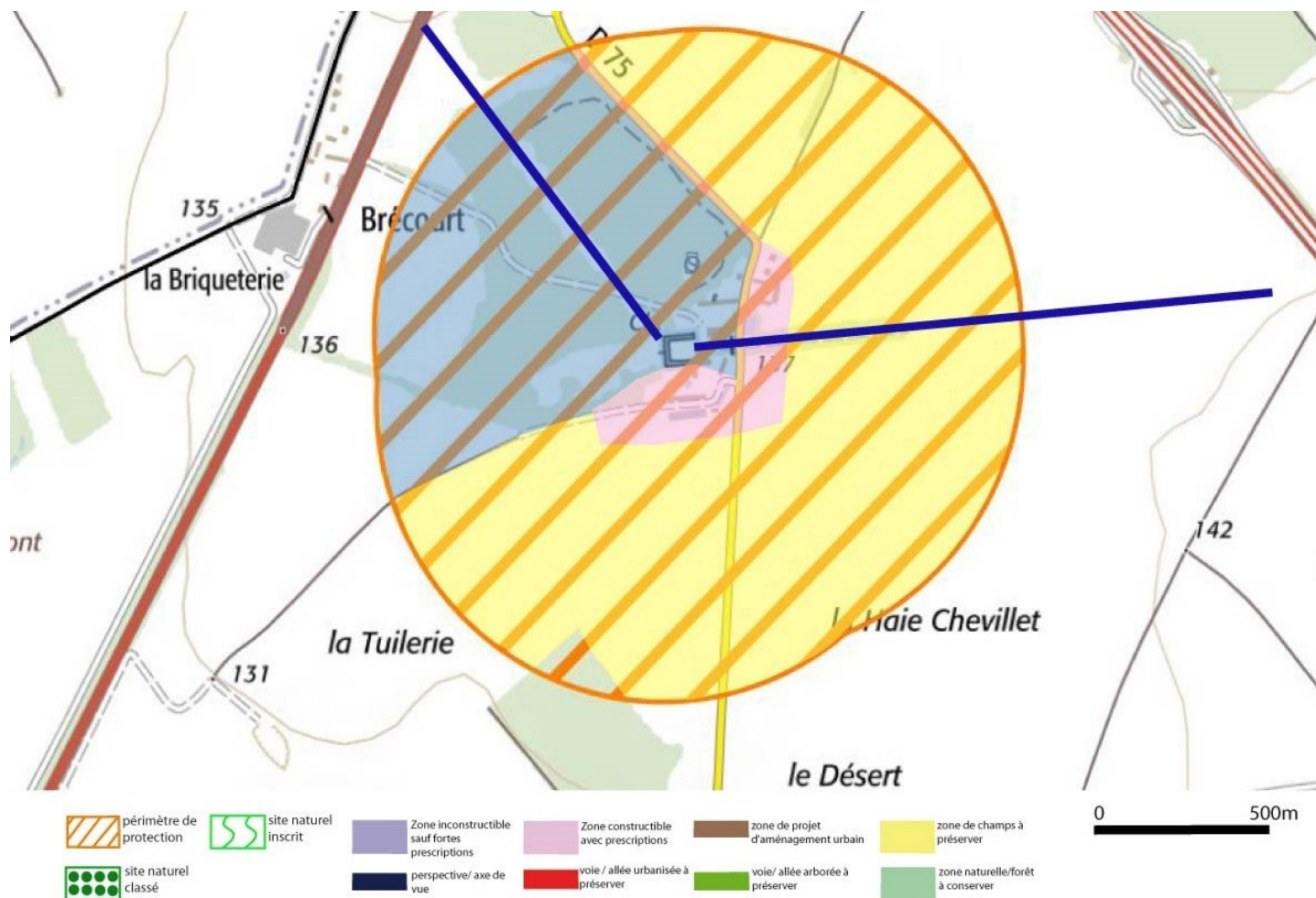


## Douains > Château de Brécourt

Le château de Brécourt, ses communs et ses dépendances ont été inscrits en tant que monuments historiques le 28 juin 1967. La protection porte également sur l'avant-cour du château, la cour d'honneur et les douves.

Un manoir occupait le site dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Le château actuel fut construit vers 1590-1615 pour Henri II Jubert, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. L'édifice présente un corps de logis principal cerné par des tourelles carrées et par deux ailes latérales bâties en retour. Les façades enduites sont rythmées par des ornements de briques (corniches, tableaux, etc.) et sont couronnées par des fenêtres hautes à frontons sculptés. Des intérieurs originels, il subsiste un escalier avec balustres en bois. En juillet 1793, le château est le théâtre de la Bataille sans larmes durant laquelle les fédéralistes sont mis en déroute par les Conventionnels. La demeure fut pillée par les deux partis. Le château a connu plusieurs phases de restauration-délaissement aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. En 1980, l'édifice est revalorisé par le groupe Savry afin de le transformer en château-hôtel. Récemment, le domaine a été remis en vente.

Situé à proximité de l'autoroute de Normandie, le château possède une perspective vers l'Est marquée par un alignement d'arbres. Des vues portent également vers la plaine cultivée au Sud et vers le Nord-Ouest. Le château bénéficie d'un cadre champêtre et arboré (parc).



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Le château vu du portail d'entrée



Le château et la cours d'honneur



La façade ouest (vue rapprochée)



Les douves et la façade ouest



La vue sur le parc arboré



Le château vu de la route de Douains

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à jaune vieilli à 20u/m<sup>2</sup>. Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et pierre sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en pierre. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m<sup>2</sup>, avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). \*Voir les autres fiches.



Les champs alentours



L'église de Douains



Le bâti rural avoisinant



Quelques maisons dans Douains

